

Machinerie administrative et bourses

12 novembre 2020

Calendrier de la mobilité académique

- **4 décembre 2020** – date limite choix de mobilité académique (avant midi)
- **Février** – publication des attributions dans les universités
- **Février à juin** – dossiers d'inscription dans les universités d'accueil + candidatures pour les bourses
- **Avril à juillet** – réception des lettres d'acceptation et démarches pour le visa

Calendrier de la mobilité mixte

- **27 novembre 2020** – date limite choix de mobilité (avant midi)
- **Décembre 2020** – le jury mobilité mixte
- **Janvier à mars** – accompagnement à la recherche de stage
- **Février** – publication des attributions dans les universités
- **Février à juin** – dossiers d’inscription dans les universités d’accueil + candidatures pour les bourses
- **Avril à juillet** – réception des lettres d’acceptation et démarches pour le visa
- **Janvier à avril 2022** (en fonction des dates de votre semestre en université) – signature de vos conventions de stage et démarches pour le visa de stage

Quelques sites

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

<http://www.cleiss.fr/particuliers/ceam.html>

<https://www.ameli.fr/assure/adresses-et-contacts/lobtention-dun-document/commander-une-carte-europeenne-dassurance-maladie-ceam>

Bourses

Il existe différentes bourses de mobilité (elles sont toutes liées à des critères sociaux):

- Les allocations Erasmus+
- Les bourses sur fonds propres de SPL
- Les bourses d'Aide à la Mobilité Internationale (AMI) du Ministère de l'Enseignement Supérieur
- Les bourses Mermoz de la région Hauts-de-France
- Les bourses de votre région d'origine (vous devez voir directement avec elle)



- Les bourses de deux régions ne sont pas cumulables
- Les bourses du ministère et de la région ne sont pas cumulables

L'allocation Erasmus+

Groupe de pays	Allocation études*	Allocations stages*
Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni	270 €/mois	420€/mois
Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	220 €/mois	370€/mois
Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République-Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	170 €/mois	320€/mois

- 70% de l'allocation est versé pendant la mobilité et le solde au retour
- Le versement de la bourse est conditionné au retour de tous les documents Erasmus+ dûment remplis pendant et après la mobilité

* Montant des allocations en 2020/21

Bourse propre à SPL

- Pour y prétendre, le quotient familial (= Revenu brut global / nombre de parts) doit être inférieur ou égal à 25 000 €.

Montants annuels :

- Social : 1 000€
- Coût de la vie : 800€
- Transport : 600€

Montants semestriels (mobilité mixte) :

- Social : 500€
- Coût de la vie : 400€
- Transport : 600€

Bourse AMI

(Ministère de l'Enseignement Supérieur)

- Seuls les étudiants boursiers sur critères sociaux sont éligibles
- 400€ par mois pour 9 mois maximum

Bourse Mermoz (Région Hauts de France)

- 92,40€ par semaine (400€/mois) pour les étudiants dont le quotient familial est situé entre 0 et 12 000€.
- Montant dégressif pour les étudiants dont le quotient familial est situé entre 12 001 et 30 000€
- Bourses frais de voyages pour les étudiants boursiers : 300€ maximum
- 80% de la bourse est versée pendant la mobilité puis le solde du montant de la bourse quand la mobilité est terminée et que tous les documents ont été retournés auprès de la région.

Contact Mermoz: 08 00 02 60 80 / mermoz@hautsdefrance.fr

Candidater pour une bourse

Constituer un dossier et l'envoyer à valentin.dumetz@sciencespo-lille.eu **avant le 30 avril 2021** pour les mobilités d'étude et le **30 janvier 2022** pour les mobilités de stage.

Documents demandés

- Une lettre d'explication pour les bourses demandées (Sauf Erasmus)
- Le formulaire de demande d'aide à la mobilité internationale
- La dernière fiche d'imposition du foyer fiscal (des deux parents si séparés)
- L'avis définitif du CROUS (si concerné)
- La fiche de création fournisseur et un RIB à votre nom
- Toute pièce justifiant l'obtention de bourses

Les attributions des bourses se font lors des CMI de juin et février.

Vos contacts à Sciences Po Lille

Mme Katarzyna CZERNICKA

katarzyna.czernicka@sciencespo-lille.eu

Mme Juliane Laporte

juliane.laporte@sciencespo-lille.eu

Mr Valentin Dumetz

valentin.dumetz@sciencespo-lille.eu



9 rue Angellier

59000 Lille

www.sciencespo-lille.eu



Une bonne année de mobilité ça se prépare... !